

*Aimé Tillet*

Le Venezuela est un pays multiculturel qui comprend plus de 40 peuples autochtones. Sur les 27 millions d'habitants, 2,8% s'identifient comme autochtones. Les peuples autochtones au Venezuela sont les Akawayo, Amorúa, Añú, Arawak, Arutani, Ayamán, Baniva, Baré, Barí, Caquetío, Cumanagoto, Chaima, E'ñepá, Gayón, Guanano, Hoti, Inga, Japreria, Jirajara, Jivi, Kari'ña, Kubeo, Kuiva, Kurripako, Mako, Makushi, Nengatú, Pemón, Piapoko, Píritu, Puinave, Pumé, Sáliva, Sánema, Sapé, Timoto-cuica, Waikerí, Wanai, Wapishana, Warao, Warekena, Wayuu, Wotjuja, Yanomami, Yavarana, Ye'kuana et Yukpa. La Constitution de 1999 reconnaît le caractère multiethnique, pluriculturel et multilingue du pays, contient un chapitre consacré aux droits des peuples autochtones et ouvre des espaces de participation politique autochtone au niveau national, gouvernemental et municipal. En 2002, la Convention 169 de l'OIT fut ratifiée et en 2005 la Loi Organique des Peuples et Communautés Autochtones a élaboré le cadre de ces droits. Le Venezuela vota en 2007 pour l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Le manque de progrès dans la mise en œuvre des droits des peuples autochtones, spécialement dans le domaine des droits fonciers, a généré un climat de mécontentement chez les peuples autochtones et leurs organisations. Pendant ce temps, le Gouvernement national a mis en œuvre une politique paternaliste de réduction de l'aide sociale, gérée par le Ministère pour les Peuples Autochtones (*Ministerio para los Pueblos Indigenas*). Créé en tant qu'organe directeur de la politique publique dans le domaine autochtone, ce Ministère est devenu un appareil vertical et hiérarchique qui impose une organisation artificielle et étrangère.

La promotion de cette politique s'oppose à la propre vision et à la capacité des communautés pour résoudre leurs problèmes, en s'attaquant aux organisations autochtones et à leurs autorités traditionnelles, en imposant des décisions sans consultation, en sapant les dirigeants locaux et en provoquant la division et le conflit. En conséquence, le mouvement autochtone national est à nouveau mobilisé et en train de s'unir autour d'un agenda commun, où la démarcation des territoires autochtones, avec la participation effective des communautés, est leur priorité.

## **Libération des dirigeants yukpa**

Le 4 Janvier 2011, le tribunal de l'état de Trujillo donnait suite au procès pénal lié aux événements du 13 Octobre 2009 dans le bassin de la rivière Yaza (Sierra de Perija, -état de Zulia), où se sont affrontés deux groupes autochtones yukpa des communautés de *Chaktapa* et *Guamo Pamocha*, en faisant deux morts et cinq blessés.

Des représentants de la Société Homo et Natura s'étaient plaints que le jugement était un montage gouvernemental, soutenu par les éleveurs locaux, pour condamner et écraser les dirigeants yukpa engagés dans la défense de leur territoire ancestral. En outre, les avocats de la défense avaient fait valoir que l'affaire devrait être réglée par la justice yukpa, tel que requis par l'article 260 de la Constitution concernant le droit des peuples autochtones à gérer leurs propres systèmes de justice.<sup>1</sup>

Les Yukpa, incarcérés depuis Juillet 2010 au centre de détention de Trujillo, étaient soumis à un endoctrinement religieux obligatoire, à des agressions physiques et psychologiques et à des menaces de mort. Le 22 Février, les avocats de la défense demandèrent le transfert des accusés à la ville de Maracaibo, lieu plus accessible aux familles. La demande était fondée sur la loi qui prévoit que, dans les procédures pénales dans lesquelles les Indiens sont impliqués, on recherchera des peines autres que l'emprisonnement, et l'organisation de "zones spéciales" en prison.<sup>2</sup> La demande fut rejetée par le juge. Quelques jours plus tard, les avocats demandèrent le remplacement de la mesure préventive de privation de liberté « par d'autres mesures moins lourdes »: la libération pour suivre leur jugement en toute liberté.

Le 15 Mars, répondant aux instructions du Gouvernement National, fut diffusée une injonction, autorisant la sortie de prison des trois autochtones pour continuer le procès en toute liberté.

### **Administration de la justice yukpa**

Le 12 Avril, les autochtones yukpa Sabino Romero et Alexandre Fernandez refusèrent d'obéir au système de justice ordinaire en déclarant ceci :

*« Nous exprimons publiquement notre décision de ne pas retourner à la prison nationale de Trujillo et refusons le procès déguisé qui se déroule contre nous compte tenu du fait qu'ainsi nous accepterions la violation de nos droits et de tous les peuples autochtones du Venezuela et du monde. Nous sommes autochtones et en tant que tels nous devons être jugés par nos propres lois, comme nous l'avons toujours fait sans demander la permission de personne. Il serait irrespectueux pour le peuple Yukpa et pour tous les peuples autochtones du monde, si je laisse ce procès m'incarcérer et qu'avec lui, on fasse taire la lutte pour le territoire yukpa ».*<sup>3</sup>

Le 9 mai eut lieu la présentation des conclusions devant le juge, qui déclara les accusés non coupables, n'ayant pu déterminer de façon irréfutable leurs responsabilités pénales individuelles dans l'affaire en question et, par conséquent, il émit un verdict d'acquiescement.

Entre le 12 et le 13 Juin eut lieu le procès des autochtones yukpa, Sabino Romero, Alexander Fernandez et Olegario Romero, dans la communauté de Tukuko, organisé par le chef du secteur Reina Ubirichi et son adjoint, l'ancien Adolfo Maiquichi. Etaient présents les accusés et les victimes, leurs familles, sept chefs, les avocats de Sabino et Alexander, et plusieurs militants des mouvements sociaux comme observateurs.

Tous les membres impliqués et la famille ont pris la parole afin de clarifier la façon dont les événements du 13 octobre 2009 s'étaient déroulés. Enfin furent identifiés les responsables de ces meurtres et des blessures infligées, et une compensation aux familles fut décidée. En 18 heures les Yukpa avaient rendu la justice, alors que le gouvernement vénézuélien ne put résoudre le cas en moins de 18 mois.<sup>4</sup>

### **La lutte du peuple Yukpa pour la récupération de son territoire ancestral**

Le 23 Février, un groupe d'autochtones yukpa de la communauté de Toromo de la Sierra de Perijá, bloqua la route Machiques-Colón, en signe de protestation contre la base de sécurité militaire de Toromo et la situation de violence générée depuis son installation.<sup>5</sup>

Le 8 Août plusieurs familles yukpa du secteur de Toromo occupèrent les installations de l'hacienda El Rincón, dans le Municipio Machiques. Cette hacienda et 14 autres sont situées sur des terres que les Yukpa réclament comme territoire ancestral. L'occupation

était une mesure destinée à faire pression sur le Gouvernement National pour la violation dans la démarcation des terres et le manque de services de base.<sup>6</sup> La situation tendue s'est aggravée le 20 Août, lorsque quelque 200 éleveurs et paysans ont violemment expulsé les Indiens en faisant huit blessés par armes à feu, presque tous des enfants et des femmes yukpa.<sup>7</sup>

Le lendemain, la zone fut militarisée pour veiller à la sécurité des haciendas.

### **Restructuration de la Commission nationale de la démarcation des terres autochtones (CND)**

Le 25 Février parut le décret 7.855 qui restructurait la Commission nationale de démarcation des terres autochtones (créée par le décret 1392 du 3 Août 2001), afin d'actualiser la nomination de ses membres et de poursuivre le processus de démarcation. Malgré la bonne volonté apparente de l'Exécutif, le 15 mars les organisations autochtones de l'état d'Amazonas firent une déclaration dans laquelle ils exprimèrent leur préoccupation pour le manque de consultation préalable et la participation à l'adoption du nouveau décret. Ils ont noté qu'il « limite la participation directe » en omettant la représentation autochtone au sein du Secrétariat exécutif de la CND et en changeant la place de « représentants autochtones » de pleins droits par de simples « porte-parole. » Ils ont également regretté que la Ministre des Peuples Autochtones « n'ait pas réussi à construire les consensus nécessaires et la participation pour réaliser la mise en œuvre des droits des autochtones et qu'elle se soit consacrée à promouvoir la division, la confrontation et la délégitimation des peuples autochtones et leurs organisations ». <sup>8</sup>

### **Rencontre avec le vice-président de la République**

Après la grève de la faim du jésuite José Maria Korta et la remise - en Novembre 2010 - d'une « feuille de route » visant à rendre possible la mise en œuvre des droits des autochtones, il n'y eut aucune réponse de la part du gouvernement ; jusqu'à ce que le 10 mars 2011 le vice-président Elias Jaua accepta de rencontrer un groupe d'intellectuels et d'activistes dirigés par Korta.

La réunion a porté sur une évaluation critique de la politique indigéniste du Venezuela, qui de l'avis des interlocuteurs devrait être modifiée. Jaua reconnut que les réponses du gouvernement aux demandes des communautés autochtones avaient été de nature humanitaire, et que la mise en œuvre de processus de démarcation était restée au second plan. Et ceci était dû, a-t-il expliqué, à la présence active d'un secteur de l'armée qui influence les organes directeurs dans le domaine autochtone, qui maintient des positions conservatrices, et qui fondent leur position sur la thèse du danger que l'auto-démarcation des territoires autochtones représente pour la souveraineté nationale, par la menace de sécession.

Le 18 Mars, le groupe qui avait participé à la réunion remit à Jaua le document « *Pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela* », dans lequel ils montrent que « la politique autochtone du gouvernement s'oriente dans la direction opposée à la Constitution bolivarienne et conduit à des ethnocides potentiels d'ici quelques années ». " Ils offrent également des propositions alternatives pour des institutions nouvelles et différentes.

Compte tenu de l'absence de réponse d'Elias Jaua, une conférence de presse eut lieu le 2 Juin pour faire connaître le document. Esteban Emilio Mosonyi dit qu'on « perdait une excellente occasion pour discuter et même pour rectifier beaucoup de choses, face à une

situation qui était plus difficile qu'il n'y paraissait à première vue. L'enjeu, c'est l'avenir de Perija, mais aussi l'avenir de tous les peuples et les communautés autochtones qui continuent heureusement d'exister dans le pays ».<sup>9</sup>

### **Questions à la Ministre des Peuples Autochtones**

Le 29 Mars, la Fédération des Autochtones de l'état de Bolivar (FIEB), l'organisation Kuyujani et Jose Luis Gonzalez, député à l'Assemblée nationale, rejetèrent les actions parallèles du Ministère des Peuples Autochtones pour l'élection des représentants autochtones à la CND qui était en train de «diviser les peuples autochtones ». Alvaro Fernandez expliqua que «les organisations avaient déjà travaillé, nous avons des cartes mentales, nous connaissons notre histoire de chaque territoire, ce que nous voulons c'est aller là où la loi nous commande, et que les communautés elles-mêmes prennent des décisions en consultation, en assemblée , selon les us et coutumes ».<sup>10</sup>

Le 1er Avril un groupe de représentants autochtones présenta les résultats d'une réunion tenue la veille avec la Ministre Nicia Maldonado, qui pour la première fois se réunit avec les organisations et les autorités traditionnelles autochtones. La principale question consistait à exiger la participation active des organisations et des communautés dans le processus décisionnel de démarcation. Ils interrogèrent la Ministre sur l'imposition de décisions sans consultation et sur le choix des porte-parole de la CND par le ministère. Le 3 mai parut le décret 8188 qui modifiait partiellement le décret 7855, dans lequel on incorpora le vice-président exécutif de la République en tant que superviseur et directeur du Processus National de Démarcation et comme président de la CND. Face à ce nouveau décret, les organisations autochtones d'Amazonas firent une deuxième déclaration, dans laquelle ils manifestèrent leur préoccupation parce qu'à nouveau on faisait une réforme sans consulter les peuples autochtones et leurs organisations.<sup>11</sup>

Le 13 mai, la FIEB fut entièrement d'accord « pour présenter un vote de censure contre la Ministre Nicia Maldonado ». Cette décision résulta de l'analyse « des actions de la ministre, caractérisées par une attitude réitérée de division, de mépris pour les autorités traditionnelles légitimes afin de les remplacer par des personnes qui lui étaient dévouées, ne respectant pas les us et coutumes, tout ceci en formant un groupe parallèle aux organisations de peuples autochtones appelés *Front Autochtone Anti-impérialiste Guaicaipuro* , qui, aujourd'hui, a créé de profondes divisions et beaucoup de confusions au sein de nos communautés ».<sup>12</sup>

Le 26 Septembre les organisations autochtones d'Amazonas ont exigé «d'annuler la désignation de porte-parole nationaux et régionaux nommés par le *Front Autochtone de Guaicaipuro* , de respecter et de reconnaître les organisations autochtones de base pour mener à bien le processus de démarcation ».<sup>13</sup>

### **Annonces de remise de terres aux communautés autochtones**

Le 12 octobre - «Journée de la résistance autochtone » - Elias Jaua a annoncé l'occupation de 25 propriétés totalisant 15 808 ha - dans la Sierra de Perijá, comme le début de la récupération des terres pour les rendre aux communautés yukpa, bari et japeria.<sup>14</sup> Le vice-président expliqua que l'objectif c'était de réussir une coexistence pacifique entre les « créoles » et les « ethnies » parce que « nous savons tous que nous voulons vivre en paix ». Aux éleveurs il expliqua que le gouvernement n'avait pas l'intention de leur causer des conflits, et leur garantit une indemnisation et leur relocation pour poursuivre leurs activités productives.<sup>15</sup>

Le plus grand chef du centre pilote Neremu, Jésus Teran, déclara que : "nous voulons accélérer le processus de démarcation, en dialogue avec le gouvernement, de manière pacifique, nous voulons qu'ils paient la terre aux propriétaires fonciers et nous la retournent."<sup>16</sup>

Dans l'acte du 12 Octobre on précisa le calendrier de démarcation des terres autochtones approuvées par le Président de la République, selon lequel le 15 décembre on remettra des terres aux peuples Yukpa et Bari du Zulia ; au peuple Kariña, à Anzoátegui et à six communautés warao à Monagas. En avril 2012 à 40 communautés de Monagas, 22 communautés kariña de Anzoátegui , 32 secteurs à Sucre, et 11 communautés à Apure. En Août 2012, des terres seront délimitées en Amazonas, Delta Amacuro et Bolívar.<sup>17</sup>

Le 21 novembre fut installée la nouvelle CND, composé d'un président (vice-président de la République), un secrétaire exécutif (Ministère des Peuples Autochtones), un secrétaire technique (Ministère de l'Environnement), la Représentation Institutionnelle de haut niveau (Ministères des Peuples Autochtones, Environnement, Éducation, Défense, Culture, Agriculture et Terres, Communes et Protection Sociale, les Industries de base et les Mines) et 20 représentants autochtones en tant que porte-parole, principaux et suppléants, des états ayant des populations autochtones. Les représentants autochtones ont été élus par le Ministère des Peuples Autochtones, et lors de la cérémonie d'ouverture les organisations autochtones n'étaient pas présentes.

### **Remise des titres de propriété de terres autochtones**

Le 15 Décembre le président Chavez remit trois titres de propriété collective de terres des peuples Bari, Yukpa et Kariña. La communauté Karañakaek, du peuple Bari, reçut le titre pour un total de 231,570 ha et la communauté Toromo reçut le titre de 143,610.50 ha. Les deux lots de terres situés dans la Sierra de Perijá, état de Zulia. À son tour, la communauté kariña de Macapaima reçut le titre pour 3129 ha. au sud de l'état de Anzoátegui.<sup>18</sup>

"Cet acte de justice, je dirais que c'est un peu tard, la justice tarde mais arrive..." déclara Chavez en montrant les documents.<sup>19</sup> En outre il indiqua qu'ils avaient récupéré dans cette zone 50 fermes, pour un total de 25 000 hectares,<sup>20</sup> et annonça l'allocation de 212 millions de bolivars pour le paiement de l'amélioration de l'habitat, 6.370 vaches laitières et autres propriétés de troupeaux et terrains qui sont remises aux communautés autochtones en tant que propriété sociale directe.

Cet acte solderait la dette historique à l'égard des peuples Yukpa et Bari. Cependant, après une analyse du document de terres yukpa, la Société Homo et Natura indiqua que "derrière ces titres on trouve toujours les intérêts des non-autochtones, de ceux qu'on appelle les « droits des tiers » (les éleveurs et les métayers entre autres) et les sociétés minières "<sup>21</sup>, au-dessus des droits originaires des peuples autochtones, puisque dans le document on reconnaît explicitement «*les droits légitimement acquis par des tiers avant le début de la procédure de démarcation et (...) l'exploitation et l'utilisation de ressources minérales du sous-sol propriété de l'État* ». "<sup>22</sup>

Selon Lusbi Portillo, le document fut préparé dans le dos du peuple Yukpa qui ne connaissait pas la superficie et les limites des terres remises, on ne leur remit pas de carte physique, ni même le document.<sup>23</sup>

Quant à Vladimir Aguilar<sup>24</sup> il note que "les prétendus titres de propriété collective accordés par le Conseil exécutif national sont un nouvel affront pour les peuples autochtones et des communautés dans le pays. Ce sont des titres où il n'y a pas de propriété collective car ils partagent des droits avec des tiers qui, dans le « meilleur » des cas, représentent des droits autochtones menacés. Par conséquent, l'État vénézuélien

continue d'être en retard avec les peuples et les communautés autochtones dans le pays.  
" 25

### **Les conflits liés à l'exploitation minière illégale**

Le 23 Août le président Chavez approuva par le décret 8.413 la Loi Organique qui réserve à l'État les activités d'exploration et d'exploitation de l'or. La mesure fut prise « afin d'inverser les graves effets du modèle minier capitaliste, caractérisé par la dégradation de l'environnement, le manque de respect pour la gestion des terres, l'atteinte à la dignité et la santé des mineurs et les résidents des collectivités environnantes aux zones minières ». Il dit ouvertement que « des dizaines de milliers de personnes pratiquaient l'exploitation minière illégale, et que des millions de tonnes d'or (sic) sortaient du Venezuela illégalement » et il appela à lutter contre l'exploitation minière illégale.<sup>26</sup>

Au cours des années précédentes, le gouvernement national avait mis en œuvre - sans succès - divers programmes pour contrôler l'exploitation minière illégale dans le sud du pays, ainsi que des opérations militaires successives et violentes. Avec la «nationalisation de l'or» (décret 8413) on met en œuvre l'élimination et la pénalisation de l'exploitation minière à petite échelle. A partir de l'annonce présidentielle, les Forces Armées commencèrent une nouvelle expulsion des mineurs dans le bassin de la rivière Paragua, territoire autochtone habité par des communautés pemón et shirian, ainsi que des campements et des communautés minières.

Dans le secteur Amanaimü dans le Haut-Paragua fut expulsée une mine exploitée par des autochtones pemón, et dans le même lieu fut installé un poste militaire dont les troupes prirent le contrôle de l'exploitation à des fins personnelles. Deux mois plus tard, 500 autochtones de 13 communautés désarmèrent et arrêtèrent pendant plusieurs jours 19 soldats. Les événements provoquèrent un tollé national et encore une fois révélèrent l'évidence: les forces armées chargées de contrôler l'exploitation minière illégale étaient les principaux intéressés pour qu'elle persiste. Jorge Perez, capitaine général du secteur 5 de la Gran Sabana, accusa les soldats "de porter l'uniforme et les armes pour écraser les autochtones et exiger le paiement d'une «protection », environ 30 grammes d'or par semaine."<sup>27</sup>

En novembre, l'Organisation Ye'kuana du Haut Ventuari (Kuyunü) dénonça auprès du Procureur, du médiateur du Peuple et des Forces armées, la présence de plusieurs dragues dans le Caño Asita du Haut Ventuari, Etat d'Amazonas. En décembre une opération militaire fut organisée, sur l'ordre du procureur, qui aboutit à l'expulsion des mineurs. Sur le site fut installé un poste militaire de garde mais quelques mineurs continuent dans la région, menaçant les communautés et les membres de Kuyunü qui défendent leur territoire.

### **Des enfants warao meurent à Cambalache**

Au début avril, six enfants warao de la communauté Cambalache, située à côté du dépôt de Ciudad Guayana, état de Bolivar, sont morts de diarrhée aiguë, pneumonie, méningite, associés à des cas graves de malnutrition. En juillet et septembre, deux autres décès sont survenus ; au total huit morts d'enfants en 2011, la plupart entre 0 et 2 ans.

A Cambalache vivent 86 familles warao qui se consacrent à la collecte des ordures dans la décharge, sans accès à l'eau potable et à une alimentation adéquate.<sup>28</sup> Pedro La Rosa, capitaine du secteur, fit connaître le manque d'assistance médicale. "Nous sommes bouleversés parce que le médecin (Manuel Maurera, chef du district sanitaire no 2)

déclara que la communauté était responsable de la mort de ces enfants, la façon dont nous vivions, mais ce n'est pas le cas, ils doivent nous aider, nous sommes des humains comme les autres, et pas des animaux comme il semblerait qu'ils nous traitent, et tout ce que nous demandons c'est qu'ils s'occupent de nous comme il se doit, parce que nos enfants meurent, parce que nous allons mal. " <sup>29</sup>

---

## Notes et références

<sup>1</sup> Sociedad Homo et Natura. 02.01.11. *Ni el Gobierno ni los ganaderos de GADEMA desean llegar a la verdad y aplicar justicia en el juicio contra los Yukpa.* / Sociedad Homo et Natura. 24.01.11. *El juicio simulado contra Sabino y Alexander ya no se sostiene por si solo.*

<sup>2</sup> Sociedad Homo et Natura. 23.02.11. *Por temor a ser asesinados abogados de Sabino y Alexander solicitan al Juez Moreno Matheus traslado inmediato a Maracaibo.*

<sup>3</sup> Romero, S. y A. Fernández. 12.04.11. *Cacique Sabino y Alexander: "nos declaramos en desobediencia contra la justicia ordinaria".*

<sup>4</sup> Portillo, L. 20.06.11. *Sabino, Alexander y Olegario fueron juzgados por la justicia indígena Yukpa.*

<sup>5</sup> "Yucpas piden diálogo para cesar conflicto en Toromo". *Panorama*, 24.02.11.

<sup>6</sup> Luengo, M. T. "Yucpas amenazan con ocupar fincas productivas". *El Universal*, 13.08.11.

<sup>7</sup> Sociedad Homo et Natura. 24.08.11. *Machiques, la Mini Media Luna ganadera.*

<sup>8</sup> ORPIA et al. 18.03.11. *Organizaciones indígenas de Amazonas se pronuncian ante el decreto de reestructuración de la Comisión Nacional de Demarcación de Tierras Indígenas.*

<sup>9</sup> Mosonyi, E. 02.06.11. *La crisis de Perijá: momento crucial para la resistencia indígena.*

<sup>10</sup> "Ministerio de Pueblos Indígenas divide a comunidades en Bolívar". *El Diario de Guayana*, 29.03.11.

<sup>11</sup> Organizaciones Indígenas del estado Amazonas. 15.05.11. *Segundo pronunciamiento de las organizaciones indígenas del estado Amazonas.*

<sup>12</sup> FIEB. 17.05.11. *Veto de censura contra la Ministra del Poder Popular para los Pueblos Indígenas.*

<sup>13</sup> ORPIA et al. 26.09.22. Tercer pronunciamiento de las organizaciones indígenas del estado Amazonas con motivo de reunión de CONIVE concerniente a tema de proceso de demarcación.

<sup>14</sup> Queffelec Padrón, J. "Gobierno Bolivariano ocupó 25 predios en la sierra de Perijá". *Correo del Orinoco*, 13.10.11.

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> Prieto, M. "Comunidades yukpas celebraron toma de predios y exigieron más tierras". *Correo del Orinoco*, 13.10.11.

<sup>17</sup> Queffelec Padrón, J. *Ibidem.*

<sup>18</sup> Chávez Gran Polo Patriótico 2012 2031 Candidatos gobernadores Entrega de tierras indígenas.

<<http://www.youtube.com/watch?v=1CFjM7LRoG8>>

136 IWGIA – EL MUNDO INDIGENA – 2012

<sup>19</sup> Rodríguez, O. 15.12.11. *Presidente entregó Títulos de Tierra a varias etnias indígenas de la Sierra de Perijá.*

---

<sup>20</sup> Mastronardi, N. "Ejecutivo entrega títulos de tierra a los caciques mayores de comunidades ind. genas". *Correo del Orinoco*, 15.12.11.

<sup>21</sup> *Idem*.

<sup>22</sup> Escarrá, C. 15.12.11. Documento anotado bajo el No. 26, Tomo 395. Notaría Pública Décima Sexta del Municipio Libertador Distrito Capital. Ministerio del Poder Popular para Relaciones Interiores y Justicia. República Bolivariana de Venezuela.

<sup>23</sup> Portillo, L. 11.01.12. *El título de tierra para los Yukpa y sus contradicciones (Parte II)*.

<sup>24</sup> Grupo de Trabajo sobre Asuntos Indígenas de la Universidad de los Andes.

<sup>25</sup> Aguilar Castro, V. 12.01.12. *Sombras chinescas en los títulos de propiedad colectiva sobre los hábitats y tierras indígenas en Venezuela*.

<sup>26</sup> Ramírez Padrino, E. "Chávez firma decreto que nacionaliza el oro en Venezuela". *El Nacional*, 23.08.11.

<sup>27</sup> Mineros indígenas denunciarán actos ilegales de militares. *El Universal*, 01.11.11.

<sup>28</sup> *Mueren los niños waraos en Bolívar*. 12.04.11. <<http://www.lapatilla.com/site/2011/04/12/mueren-los-ninos-waraos-en-bolivar/>>

<sup>29</sup> *Ya son seis los niños waraos que han muerto en Bolívar*. 13.04.11.

<http://www.lapatilla.com/site/2011/04/13/ya-son-seis-los-ninos-waraos-que-han-muerto-en-bolivar/>

*Aimé Tillet, Grupo de Trabajo Socioambiental de la Amazonia –WATANIBA.*

*Source : IWGIA, El Mundo Indígena 2012.  
Traduction de l'espagnol par Françoise Morin,  
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.*